

Cour d'Appel de Rennes
Tribunal de Grande Instance de Rennes

Parquet du procureur de la République

Service : Bureau d'ordre

N° Parquet : 14184000048

N° téléphone : 02.99.65.37.37

N° télécopie : 02.99.31.06.15

Monsieur JEHANNIN Patrick
24 Rue Barthélémy Pocquet
35000 RENNES

plainte/dénonciation en date du 12 juin 2014 de la

contre X...

Faits : Autres infractions en matière de presse et de communication.

Avis de classement

L'examen de cette procédure ne justifie pas de poursuite pénale aux motifs que :

les faits ou les circonstances des faits dont vous vous êtes plaint n'ont pu être clairement établis par l'enquête. Les preuves ne sont donc pas suffisantes pour que l'affaire soit jugée par un tribunal.

la personne qui a commis l'infraction dont vous avez été victime n'a pas été identifiée. Il est possible que dans votre plainte, vous ayez visé quelqu'un que vous soupçonniez, mais dans ce cas, l'enquête n'a pas permis de trouver des preuves suffisantes contre cette personne. Par conséquent, il n'est pas possible de poursuivre cette affaire. En cas d'élément nouveau, vous serez tenu informé.

Vous pouvez contester cette décision de classement en adressant un courrier motivé et accompagné d'une copie du présent avis de classement au procureur général près la cour d'appel.

à l'adresse suivante :

COUR D'APPEL
Place du parlement
CS 66423
35064 RENNES CEDEX

" Vous souhaitez en savoir plus : www.justice.gouv.fr, rubrique « droits et démarches » "

Veillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait au parquet, le 28 novembre 2016

Le procureur de la République



M. le bâtonnier de l'ordre des avocats
du Barreau de Rennes
Maison des Avocats
6 Rue Hoche
35000 RENNES

N° Parquet : 14184000048

Je soussigné,

NOM

PRENOMS

Né(e) leà.....

Domicilié(e) : N° Rue.....

Code Postal Ville.....

demande à M. le bâtonnier qu'il veuille bien conformément aux dispositions de l'article 40-4 alinéa 2 du code de procédure pénale me désigner un avocat dans le cadre de la procédure en référence qui a fait l'objet d'un classement sans suite.

A..... le.....

Signature